

ASPRO

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES
PROFESSIONNEL·LE·S DU SPECTACLE VIVANT

Rapport d'activité

2024

ASPRO est une ASBL créée en 2017 afin de regrouper et de représenter les professionnel·le·s du spectacle vivant au Luxembourg.

Elle a pour but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres et d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail.

L'association est composée de membres actif·ve·s qui exercent leur activité professionnelle principale, en tant qu'indépendant·e·s ou à leur propre compte, dans le secteur du spectacle vivant, que ce soit sur, devant ou derrière la scène.

Photos : Bohumil Kostohryz © boshua, Gilles Seyler, Anne Simon, Michèle Tonteling, Cléo Van Aerde

Membres du Conseil d'administration 2024

Ela Baumann

Jill Christophe

Frédérique Colling, trésorière

Modestine Eketé

Piera Jovic

Nora Koenig, vice-présidente

Rosalie Maes

Konstantin Rommelfangen

Paul Schumacher

Anne Simon

Mandy Thiery

Cléo Van Aerde, vice-présidente

Claire Wagener, présidente

Peggy Wurth

Meva Zabun

Membre cooptée : Elsa Rauchs

Administration d'ASPRO : Jill Christophe

ASPRO

12, rue du Puits
L-2355 Luxembourg

www.aspro.lu
info@aspro.lu

ASPRO est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les professionnel·le·s indépendant.e.s exerçant les différents métiers du **SPECTACLE VIVANT**, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, auprès des structures culturelles et dans les médias.

ASPRO a été créée en avril 2017. Depuis, elle a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnel·le·s des différents métiers en les incitant au dialogue. Elles·ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles elles·ils sont confronté·e·s dans leurs métiers respectifs. Ensemble elles·ils ont relevé les problèmes et difficultés de leur réalité professionnelle, ce qui a permis de constituer une liste de chantiers auxquels ASPRO s'attaque urgemment. Les membres d'ASPRO ont également commencé à réfléchir aux défis futurs afin d'inciter à des changements au niveau du fonctionnement même de la création dans le secteur spectacle vivant.

En tant que membre de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel), **ASPRO** œuvre ensemble avec les autres associations pour l'amélioration des conditions de travail des professionnel·le·s du secteur culturel.

En tant que membre de MOSAIK Kultur Inklusiv, **ASPRO** s'engage pour une scène culturelle plus inclusive au Luxembourg.

En 2024, **ASPRO** s'est consacrée en priorité aux **chantiers** suivants :

- Les négociations tarifaires avec les producteurs
- L'inclusion des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques
- L'abus de pouvoir
- L'écoresponsabilité et la durabilité
- La santé mentale
- La danse
- La sécurité sur le plateau
- Le respect de la Charte de déontologie pour structures culturelles.

Après son [Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg](#), ASPRO vient de publier en mars 2025 une [4^e édition de ses Recommandations tarifaires](#), la première édition datant de 2021.

Mot de la présidente

Léif Frënn*dinne vun der ASPRO,

Et freet mech, op e Joer voll wichteger Aktivitéiten a Begéinunge kënnen zréckzekucken. Wichteg Aktivitéiten, déi a sämtleche Beräicher, fir déi d'ASPRO säit senger Grënnung steet, weidergefouert a verdéift goufen. Wichteg Begéinunge mat de Verrieder aus eisem Secteur an natierlech mat eisen ëmmer méi zuelräiche Memberen. Mat all Member, dee mir verrieden, wisst eis Kenntnis vun de Realitéite vun eisen ënnerschiddleche Berufssituatiounen an hiren Erausforderungen. De personaliséierte Conseil vun eise Memberen, dee vum Jill Christophe assuréiert gëtt, ass eng vun eise gréisste Stärkten. Duerch dëse reegelméissegem Austausch kënnen mir eise Memberen engersäits eng Stäip an der Ausféierung vun hire Beruffer sinn, anerersäits aus hiren Erfarunge léieren an de Secteur esou weider sensibiliséieren a professionaliséieren.



Et war eis ëmmer en Uleies, dass all Member vun ASPRO, egal a wéi engem Beruff e schafft, eng Stëmm kritt an dass de Wäert vu senger Aarbecht unerkannt gëtt. Nodeems mir an de Verhandlung mat de Produzenten, déi an der THEATERFEDERATION vertruede sinn, en Accord fir minimal Tariffer fir d'Beruffer OP DER BÜN fonnt hunn, ass et eis am Joer 2024 drëms gaangen, dëst och fir d'Beruffer HANNERT DER BÜN ze garantéieren. Dëst gouf am Juni 2024 erreecht an op där Basis kënnen mir elo an d'Zukunft kucken. An éischter Linn wäerte mir eis fir déi Prinzippien asetzen, déi an eisen éischten Accorden nach net virgesi sinn, esou wéi d'Applikatioun vum Index an d'Unerkennung vun der Beruffserfarung. Mir wäerten eis och weiderhi fir déi Beruffer staark maachen, déi tendenziell benodelegt ginn, wann et zu Budgetschränkunge kënnt. Doriwwer eraus stelle mir fest, dass et am Beräich Danz nach ëmmer schwéier ass, d'Minimaltariffer konsequent z'applizéieren an d'Dänzer*innen am Verlaf vun hirer Carrière ze schützen, z.B. wann d'Ausübe vun hirem Beruff duerch kierperlech Schränkunge manner evident gëtt.

Der ASPRO geet et awer net nëmmen ëm déi materiell Sécherheet vun de Büneschaffenden, mee och ëm hiert mentaalt Wuelbefannen an ëm d'Méiglechkeete vun der Inclusioun vu Mënsche mat spezifesch Bedürfnisser. Dëst si gesellschaftlech Enjeuen, déi net just eise Milieu betreffen, mee deene mir och als ASPRO wëlle gerecht ginn, fir den Theater als eng Plaz vum Zesummesinn ze schützen a fir eis Bühnen an e representative Bezuch zu der Villfältegkeet vun eiser Gesellschaft ze setzen. Zee Aarbechtsgruppe beschäftegen sech innerhalb vun der ASPRO mat dese Froen, den Aarbechtsgrupp Inclusioun, deen elo scho säit 2021 immens aktiv ass, esou wéi deen nei gegrennten Aarbechtsgrupp Santé Mentale, deen am Joer 2025 an Zesummenaarbecht mat der Stad Esch weidergefouert gëtt.

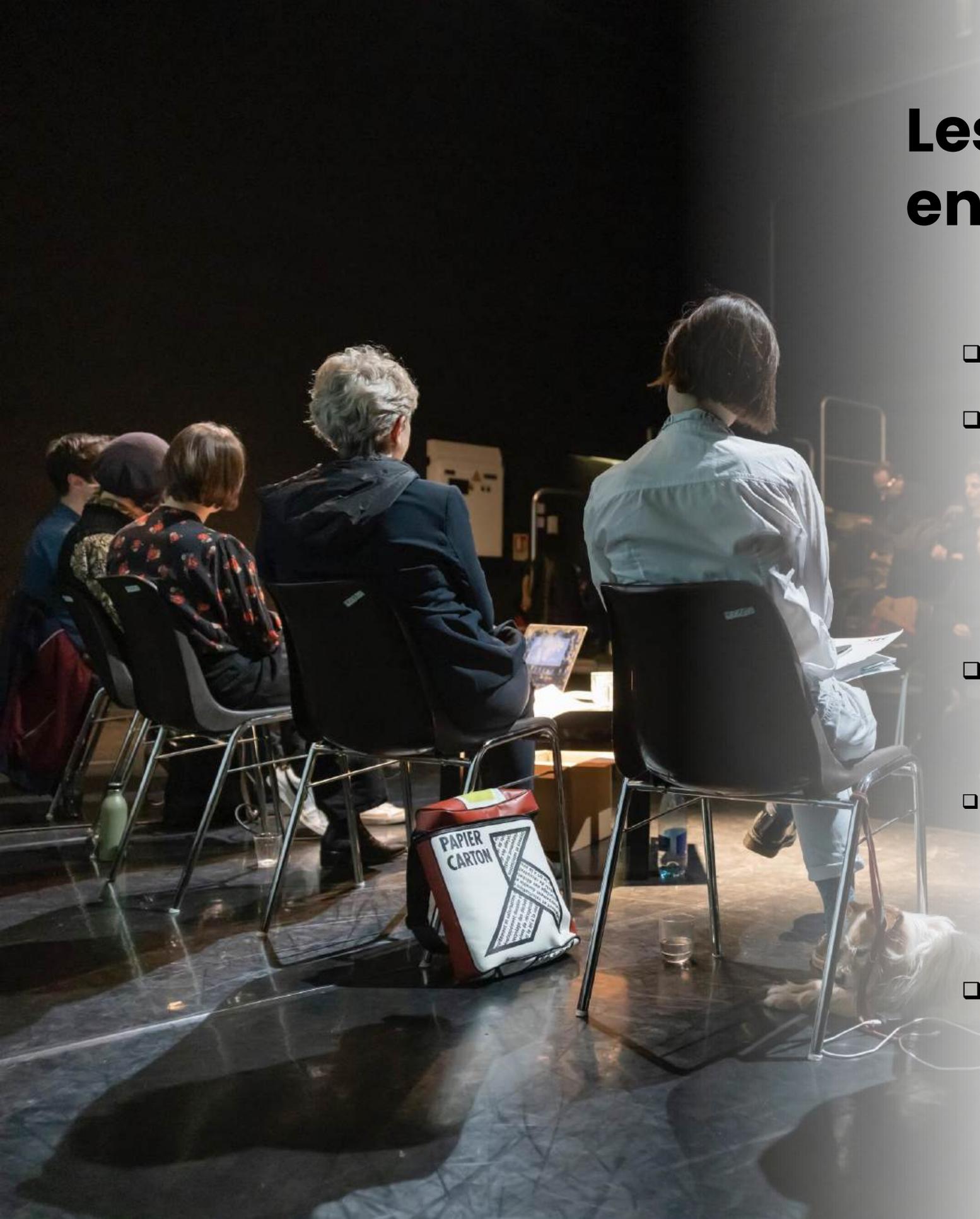
Dass dës Themen an eise Milieu am Gaange sinn, méi akut ze ginn, muss eis menger Meenung no encouragéieren, op eis eegen Haltungen ze uechten, eis ëmmer nees a Fro ze stellen, nozelauschten a bäizeléieren. Mir schaffen am Grupp, dat ass d'Essenz vun all eisen ënnerschiddleche Beruffer. An esou mussen mir eis eege Sensibilitéit ëmmernees verfeinere, net nëmme fir eisen artisteschen Ustriewunge Rechnung ze droen, mee och fir eis mënschlech Engagement z'erfëllen.

Ech soen deene ville Leit innerhalb an ausserhalb vun der ASPRO e grouse Merci, dass si dës Aarbecht op sech huelen, hir Wichtigkeet unerkennen an se verkierperen.

Claire Wagener

Les activités d'ASPRO en 2024

□ Les membres d'ASPRO en 2024	7
□ Les sujets traités en 2024	
▪ La rémunération	11
▪ Le sondage – Respect de la Charte de déontologie	14
▪ L'abus de pouvoir	16
▪ L'écoresponsabilité	17
▪ La danse	18
▪ La sécurité sur le plateau	19
□ Les projets d'ASPRO en préparation pour 2025	
▪ L'inclusion	20
▪ La santé mentale	23
□ Les relations externes d'ASPRO en 2024	
▪ Le Ministère de la Culture	25
▪ L'ULASC	26
▪ Relation avec les producteurs	27
▪ MOSAIK	28
□ ASPRO en interne en 2024	
▪ En interne – réunions	30
▪ Services aux membres	31
▪ Assurances	32
▪ Communication	33





Les membres d'ASPRO en 2024

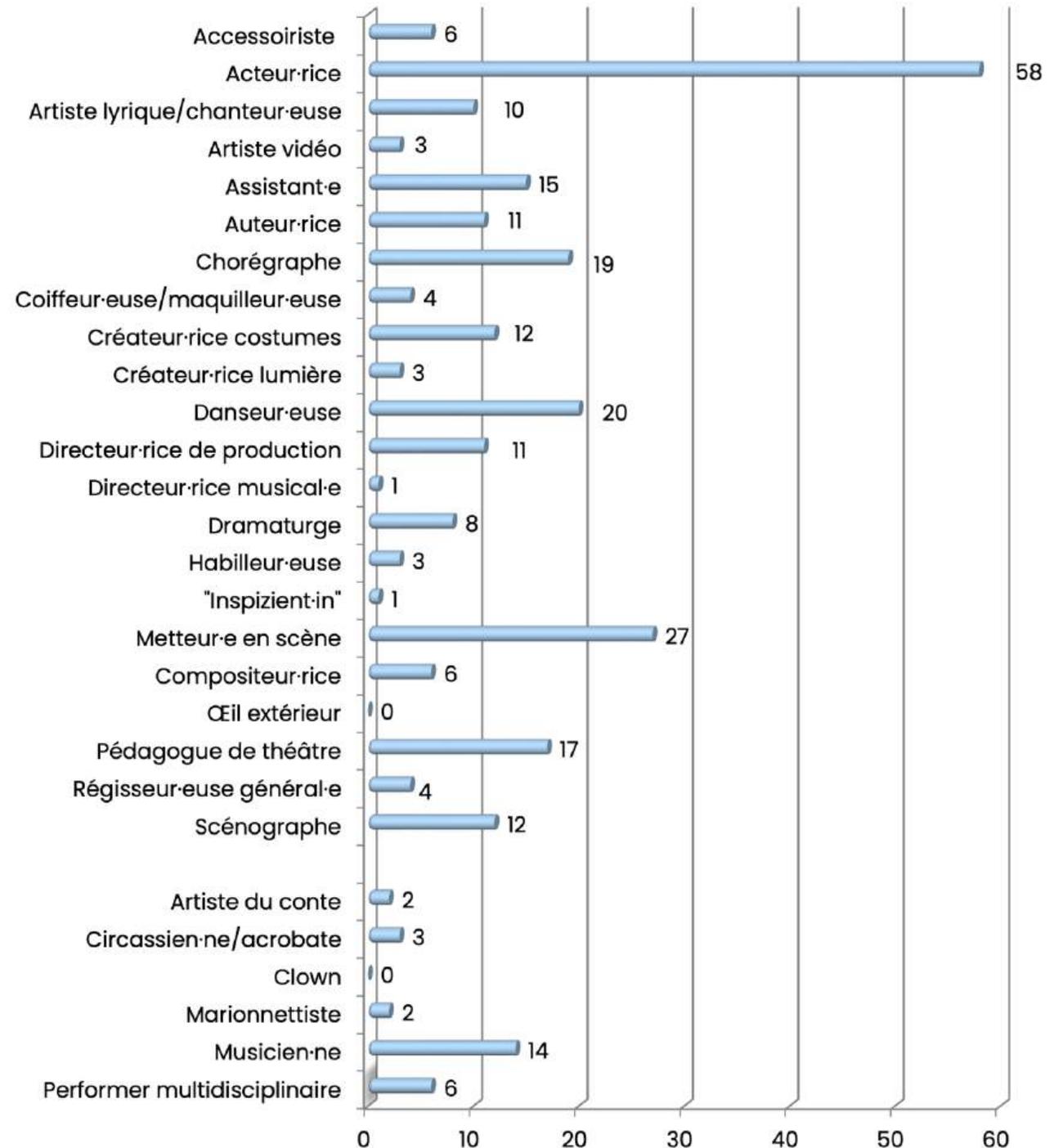
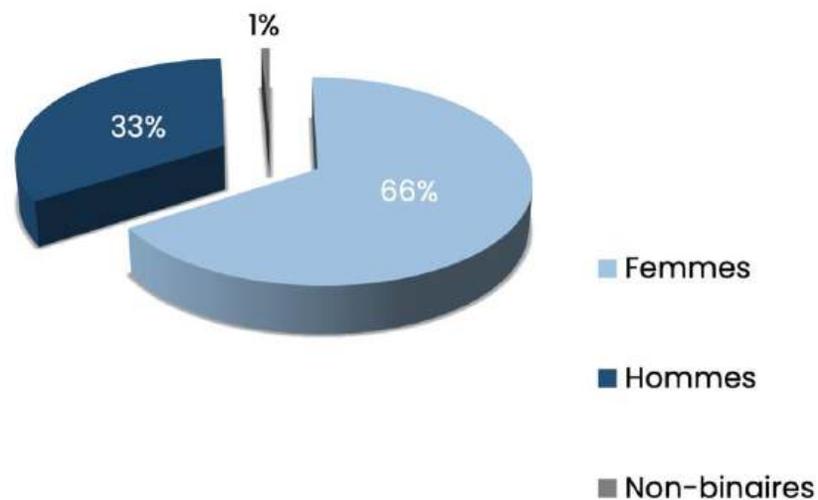
Les membres d'ASPRO en 2024

Conditions d'admission :

peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant-e.

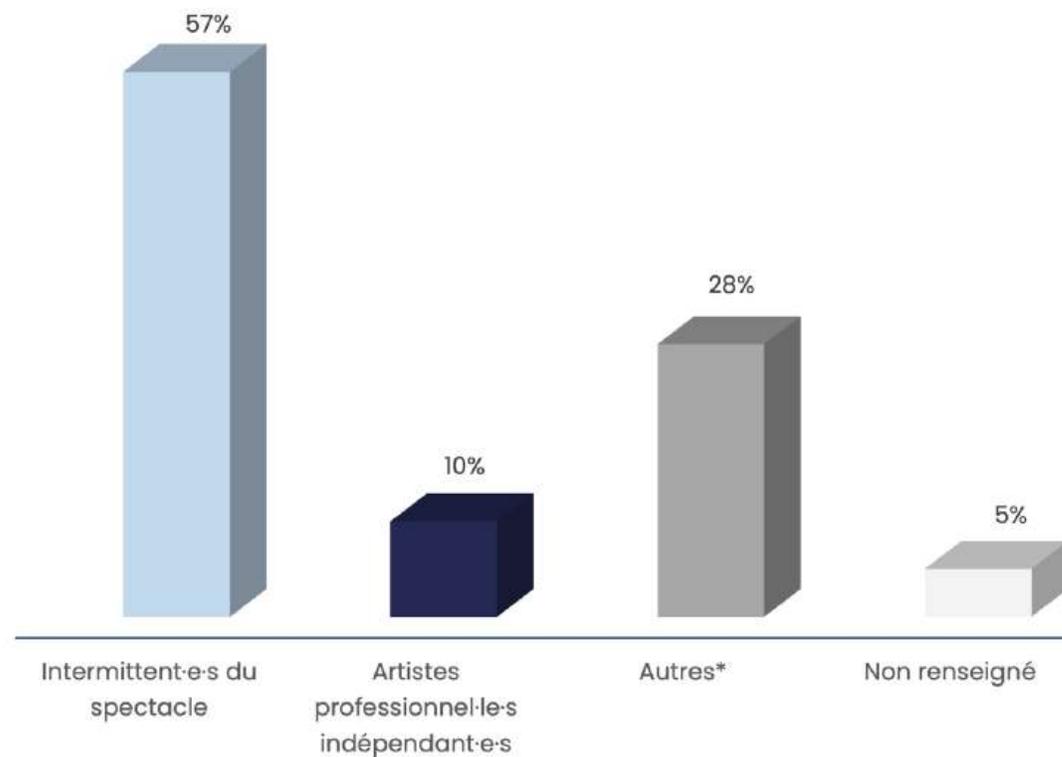
Membres affilié·e·s en 2024 : 141

Membres affilié·e·s en 2023 : 130



Les membres d'ASPRO en 2024

La majorité des professionnel·le·s du spectacle vivant représenté·e·s par ASPRO bénéficient des mesures sociales proposées dans le cadre de la loi du 16 décembre 2022 : la grande majorité (80 personnes) en tant qu'intermittent·e·s du spectacle, 14 personnes en tant qu'artistes professionnel·le·s indépendant·e·s. 40 membres ne profitent pas de ces mesures : dans cette catégorie (Autres*) se retrouvent des travailleur·euse·s intellectuel·le·s indépendant·e·s résidant au Luxembourg, des personnes dont le dossier de demande auprès du Ministère de la Culture est en cours et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent·e dans un autre pays (France, Suisse...). Malheureusement 7 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.



A group of approximately 15 people are seated in a circle in a dark, industrial-style room. They are engaged in a discussion or meeting. The room has dark walls and a tiled floor. The lighting is focused on the group, creating a professional and focused atmosphere. The text 'Les sujets traités par ASPRO en 2024' is overlaid in white on the image.

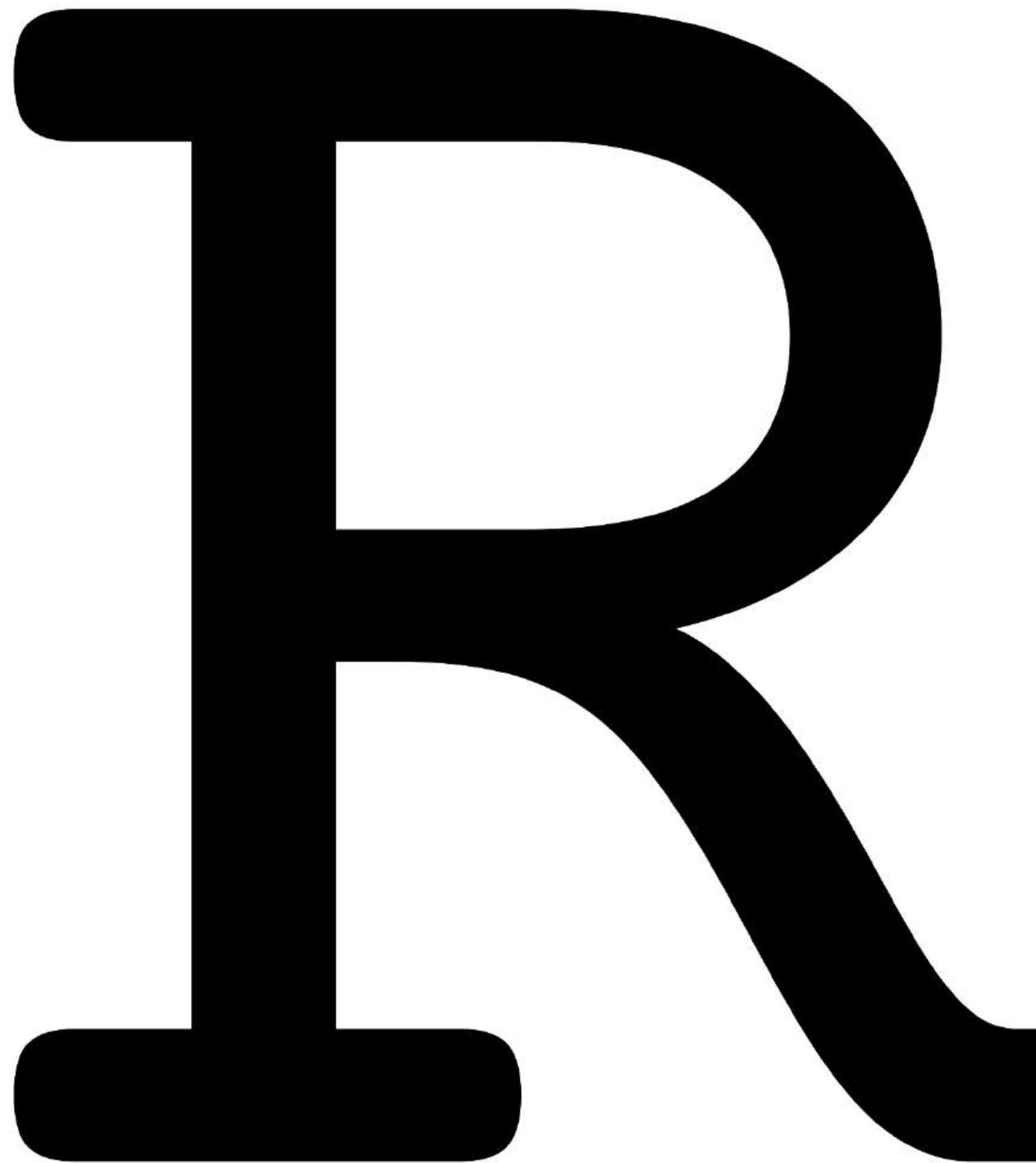
Les sujets traités par ASPRO en 2024

La rémunération des professionnel·le·s du spectacle vivant

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES – 4^e édition

Entre la 3^e et la 4^e édition de ses RECOMMANDATIONS TARIFAIRES, ASPRO a pris un peu de temps pour écouter ses membres ainsi que les responsables des structures culturelles, pour réfléchir sur quelques principes et leur applicabilité. Le groupe de travail autour des tarifs s'est réuni de manière assidue en automne et hiver 2024 afin de retravailler de fond en comble le document des RECOMMANDATIONS TARIFAIRES publié en juin 2022. L'objectif a été d'une part de **distinguer clairement les RECOMMANDATIONS TARIFAIRES d'ASPRO et les Accords de minima tarifaires conclus avec la Theater Federatioun** et d'autre part de simplifier le document pour qu'il soit plus lisible et plus d'utilisation. Nous avons profité d'appliquer également les différentes tranches d'**index** tombées depuis juin 2022 et d'insister sur des sujets qui se révèlent problématique pour de nombreux·ses de nos membres (la préparation, les reprises...).

C'est avec un grand plaisir que nous avons publié le 14 mars 2025 la **4^e édition de nos RECOMMANDATIONS TARIFAIRES.**



RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

Quatrième édition



La rémunération des professionnel·le·s du spectacle vivant

Négociations avec les producteurs

ASPRO a participé en 2024 à 3 réunions du groupe de travail « tarification » de la Theater Federatioun. La délégation d'ASPRO a été composée de plusieurs membres, représentant différents métiers. Du côté des producteurs étaient présent·e·s des représentant·e·s des différents Collèges de la Theater Federatioun (petits et grands théâtres, centres culturels, compagnies) ainsi que du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux. Après avoir trouvé un accord en **juin 2023 sur des tarifs minima pour les artistes sur scène, les négociations ont continué en 2024 sur la rémunération des métiers derrière la scène**. Malgré les manières de travailler très différentes des métiers regroupés dans la catégorie « derrière la scène », l'objectif a été de fixer des tarifs minima valables pour tous les métiers. Quelques particularités très importantes (un forfait créatif pour le travail de préparation, un défraiement pour le matériel professionnel...) ont été ajoutées aux tarifs minima pour une journée/une semaine de travail ainsi que pour une représentation.

ASPRO aimerait aussi attirer l'attention sur le **caractère solidaire des minima tarifaires** qui - à l'instar des RECOMMANDATION TARIFAIRES - traitent les différents métiers du spectacle vivant de manière égalitaire. La seule différence se trouve au niveau du tarif pour représentations qui est plus élevé pour les métiers sur scène que pour ceux derrière la scène. Il est très important pour ASPRO de **ne pas faire de distinction et de ne pas créer de hiérarchie entre les métiers**. ASPRO représente tous les métiers des arts de la scène et s'engage à les soutenir et à les protéger, de manière égalitaire et solidaire. Il faut noter que cette approche est novatrice dans le secteur du spectacle vivant qui traditionnellement privilégie certains métiers (métiers sur scène par rapport aux métiers derrière la scène), certaines disciplines (théâtre par rapport à la danse), certains publics cibles (public adulte par rapport au jeune public)...

La rémunération des professionnel·le·s du spectacle vivant

Accord sur les tarifs minima pour métiers derrière la scène

Le 27 juin 2024, un accord a été trouvé par ASPRO et la Theater Federatioun autour de **tarifs minima pour les professionnel·le·s du spectacle vivant derrière la scène en distinguant des tarifs pour répétition et des tarifs pour représentations.**

Il est précisé en outre dans cet accord que ces tarifs ne concernent que les **professionnel·le·s du spectacle vivant**, qui exercent leur métier en tant qu'indépendant·e·s et qui pourraient bénéficier des mesures de soutien du Ministère de la Culture (intermittent·e·s et artistes professionnel·le·s indépendant·e·s).

Il est clair que ces tarifs constituent des minima et qu'il est toujours possible de rémunérer plus un·e artiste en tenant compte de son expérience, sa renommée, l'importance de son rôle ou la responsabilité de sa tâche.

De plus, ASPRO a insisté à prévoir dans le document **une première revalorisation de tous les tarifs minima (métiers sur et derrière la scène) en juin 2025.** Les tarifs minima seront par ailleurs renégociés régulièrement, au plus tard tous les 2 ans, afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie au Luxembourg.

Tarif des répétitions :

Tarif journalier :	220 euros HTVA*
Tarif hebdomadaire :	1.050 euros HTVA**

* Ce tarif doit être considéré comme un forfait, en sachant qu'une journée de travail dure en moyenne 8 heures.

** Ce tarif doit être considéré comme un forfait, en sachant qu'une semaine de travail dure en moyenne 40 heures.

Tarif des représentations :

- Représentation.s isolée.s (entre 1 et 3 représentations sur une semaine) :
 - o 250 euros HTVA/représentation
- Série (un spectacle joué 4 fois ou plus sur une période d'une semaine) :
 - o Pour spectacles d'une durée de 60 minutes et plus (« abendfüllend ») :
 - 220 euros HTVA/représentation
 - o Pour spectacles format court/petit format (moins de 60 minutes) (« nicht abendfüllend ») :
 - 1 représentation/jour : 220 euros HTVA/jour
 - 2 représentations/jour : 308 euros HTVA/jour
 - 3 représentations/jour : 396 euros HTVA/jour

Lien vers le document entier :

<https://www.aspro.lu/fr/recommandations-tarifaires>



Sondage

Respect de la Charte de déontologie

Soucieuse d'en savoir plus sur les conditions de travail de ses membres, ASPRO a mené un sondage du 18.10.2024 au 30.11.2024 afin de savoir si les principes instaurés par la Charte de déontologie pour structures culturelles sont respectés. La Charte de déontologie pour structures culturelles a été publiée par le Ministère de la Culture en juin 2022 et les structures culturelles conventionnées ont signé leur adhésion à la Charte courant 2022. D'autres organismes ont également signé la Charte sans y être obligés.

ASPRO remercie chaleureusement les 53 personnes qui ont répondu au sondage. Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont partagé dans les commentaires des situations concrètes qui nous permettent d'identifier les domaines qui posent le plus de problèmes ainsi que les structures culturelles qui ne respectent pas les valeurs de la Charte de déontologie de manière récurrente.

L'évaluation du sondage a été envoyée aux membres d'ASPRO le 30 janvier 2025 ainsi qu'au Comité de déontologie du Ministère de la Culture qui a accordé une entrevue aux représentantes d'ASPRO le 27 janvier 2025 pour en discuter de manière approfondie.

L'évaluation de sondage sur le respect de la Charte de déontologie

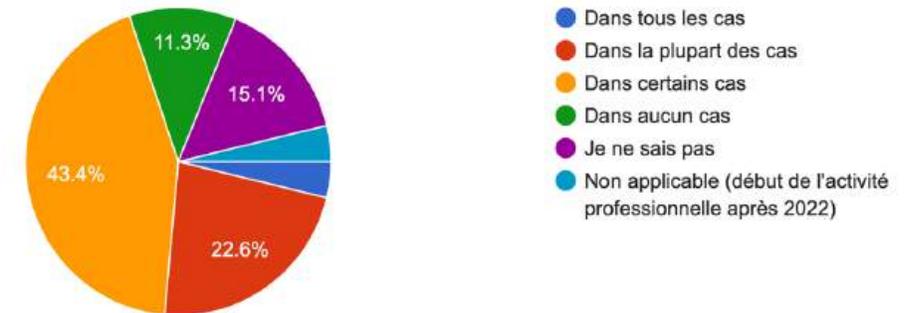
Comme nous ne pouvons pas reproduire ici [l'évaluation complète du sondage sur le respect de la Charte de déontologie](#), nous aimerions attirer l'attention sur deux graphiques :

□ À la question générale **si les conditions de travail ont changé pour le mieux depuis l'existence de la Charte de déontologie en 2022**, la majorité des personnes (23) ont répondu « dans certains cas ». 12 personnes disent « dans la plupart des cas » et 6 personnes « dans aucun cas ». On peut déduire de ces réponses qu'il y a eu certainement des améliorations depuis 2022, mais qu'il reste encore beaucoup de choses à améliorer avant que tout le monde puisse répondre « dans tous les cas ».

□ Le fait que **selon 43,4% des personnes ayant répondu au sondage, les contrats ne sont toujours pas conclus « endéans un délai raisonnable »** vient corroborer l'expérience d'ASPRO qui reçoit régulièrement des doléances de membres qui reçoivent leur contrat après avoir commencé à travailler. ASPRO lance un appel aux structures culturelles de proposer systématiquement un contrat à la·au professionnel·le du spectacle vivant à partir du moment où les deux parties ont décidé de collaborer sur le projet en question. Cette façon de procéder faciliterait et clarifierait les relations de travail pour les deux parties et ne constituerait à notre avis pas un effort important pour les structures culturelles.

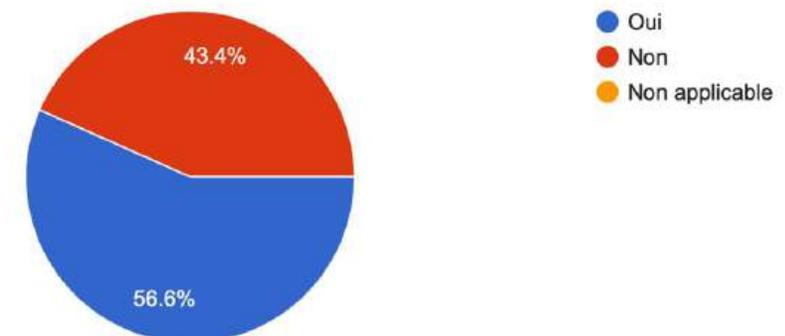
Est-ce que depuis 2022 - depuis l'existence de la Charte de déontologie - tes conditions de travail ont changé pour le mieux ?

53 responses



Est-ce que tes contrats ont été conclus « endéans un délai raisonnable » ?

53 responses



L'abus de pouvoir

Créé en 2022, le groupe de travail **Unmute Power Abuse** a pour objectif la **sensibilisation autour des abus de pouvoir dans le secteur du spectacle vivant**, la mise en place ponctuelle de manifestations (rencontres, débats...) et cherche à créer du lien entre les différent·e·s acteur·rice·s du secteur ainsi qu'à encourager, sur le long terme, l'émergence de « safe spaces » : : <https://www.unmute.lu/en>. Anne Simon est la représentante d'ASPRO dans ce groupe de travail qui réunit des artistes individuel·le·s, le Trois-CL, neimënster, la Theater Federatioun et ASPRO.

En 2024, le groupe de travail a organisé, en plus de ses réunions habituelles, une **rencontre ouverte à toute personne intéressée**. C'était l'occasion pour l'initiative Unmute Powes Abuse de se présenter et pour les personnes intéressées de voir si et comment elles voudraient s'engager dans le groupe de travail.

Une collaboration est en cours avec le **Ministère de l'Égalité des genres et de la diversité (MEGA)** dans le cadre du plan d'action contre toutes les violences. L'idée est d'avoir au sein du point d'accueil des victimes et témoins de violences des personnes compétentes pour le secteur du spectacle vivant, mais indépendant·e·s, qui pourront traiter les témoignages d'abus de pouvoir et de violences de la part des professionnel·le·s du spectacle vivant.

Une adresse mail a été mise en place pour faire part d'expériences d'abus de pouvoir en tant que témoin ou victime : contact@unmute.lu.

Ces témoignages seront traités de manière anonyme.



L'écoresponsabilité

Le groupe de travail « écoresponsabilité et durabilité » de la Theater Federatioun

Peggy Wurth représente ASPRO dans ce groupe de travail organisé par la Theater Federatioun auquel participent des artistes individuel·le·s ainsi que des employé·e·s des grandes structures membres de la Theater Federatioun. La coordination du groupe de travail est réalisée par Céline Schall grâce au **projet Interreg eLo**. Il s'est réuni 6 fois en 2024, a eu une entrevue au Ministère de la Culture et suivi une formation en visio-conférence par des responsables culturel·le·s internationaux·ales. Notre représentante a participé également à un workshop au Oekozer dans le contexte de ce groupe de travail.

Le chantier principal du groupe de travail de l'année 2024 a été la réalisation de **fiches à destination des différents départements du théâtre** (de l'administration à la communication en passant par la construction de décors, la réalisation de costumes et accessoires...) **pour travailler de manière plus durable et plus éco-responsable** avec des mesures très concrètes et pratiques. Ces fiches sont publiées au fur et à mesure sur le site <https://elo.lu/la-boite-a-outils/>. Ce projet a pu se réaliser grâce à des financements européens du **projet Interreg eLo**, un dispositif d'accompagnement des acteur·rices du secteur culturel qui vise la transition écologique et sociale du secteur culturel du territoire Alzette-Belval (Luxembourg/France), dans une logique de durabilité après Esch2022. Actuellement ce projet n'est financé directement ni par la Theater Federatioun ni par le Ministère de la Culture.

Prochamment il y aura également la possibilité de publier de **petites annonces sur www.elo.lu** pour donner à d'autres acteur·rice·s culturel·le·s des éléments scénographiques, des costumes ou accessoires dont on n'a plus besoin. Par ailleurs, eLo organise régulièrement des **formations** pour travailler de manière plus durable dans le secteur culturel.

La danse

ASPRO a compris dès le début de ses travaux (l'établissement du Glossaire des métiers du spectacle vivant et les toutes premières discussions autour de la rémunération) qu'il existe des **différences importantes entre le secteur de la danse et celui du théâtre** et que les professionnel·le·s de la danse sont défavorisé·e·s par rapport à celles·ceux du théâtre. La première approche d'ASPRO a été de s'attaquer de manière générale aux rémunérations et aux conditions de travail des professionnel·le·s du spectacle vivant, sans distinction des métiers, afin d'en arriver à des bases communes correctes. Consciente que les **inégalités entre danse et théâtre** ainsi que les difficultés spécifiques à la danse persistent, ASPRO a décidé d'adresser concrètement les problématiques propres aux danseur·euse·s et chorégraphes.

Un **groupe de travail entièrement consacré à la danse** a été créé en 2024. Une dizaine de personnes se sont retrouvées lors d'une première réunion et plus de vingt autres personnes, indisponibles ce jour-là, avaient manifesté leur intérêt. C'était l'occasion d'échanger sur les sujets les plus importants ou les plus urgents. Il a été question de la grande **différence entre les opportunités de travail pour danseur·euse·s selon leur discipline** : contemporain ou hip-hop. Plusieurs difficultés des danseur·euse·s **en rapport à l'intermittence** ont été citées, not. l'incompatibilité ou la difficulté de combiner dans la vie réelle l'intermittence et l'enseignement de la danse, ou encore la non prise en compte des jours de travail pour la télévision ou la publicité considérées comme secteur commercial et non artistique/culturel. Une autre problématique abordée a été **la charge de travail trop importante des chorégraphes** qui en plus de leur travail d'artistes sont gestionnaires de compagnies avec des responsabilités très lourdes, ceci malgré, voire à cause de l'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées proposée par le Ministère de la Culture. Ce dernier a d'ailleurs proposé à ASPRO une entrevue courant 2025 pour discuter spécifiquement des problématiques liées à la danse.

Nos membres danseur·euse·s motivé·e·s de participer à ce groupe de travail peuvent contacter ASPRO ou s'adresser directement à Piera Jovic, représentante du CA qui coordonne le groupe de travail.





NEMMEN SECHER ARBECHT
ASS GUTT ARBECHT

TRAVAILLONS EN SECURITE

La sécurité sur le plateau

ASPRO a lancé fin 2022 **deux sondages** différents auprès de ces membres pour connaître leurs expériences et besoins en matière de sécurité sur le plateau. En 2023 et en 2024, le groupe de travail « sécurité sur le plateau » a procédé à l'analyse des sondages et travaillé sur des propositions concrètes pour améliorer la situation en matière de sécurité. Certaines **mesures préventives** pourraient être mises en place facilement grâce à une collaboration entre les structures culturelles et les professionnel·le·s du spectacle vivant avec des effets bénéfiques de manière immédiate (par exemple des réunions techniques et artistiques systématiques, une évaluation des risques, « Bühnenbegehung »...). D'autres mesures dépassent clairement le champ d'action d'ASPRO qui ne peut qu'adresser des revendications aux pouvoirs publics pour remédier au vide juridique en matière de **réglementations de sécurité sur les plateaux de théâtre** au Luxembourg. ASPRO en appelle également aux structures culturelles afin qu'elles mettent en place un **protocole de sécurité et d'accident** adapté à chaque structure en insistant sur le besoin de transparence au niveau des responsabilités. ASPRO propose également d'organiser des **formations continues en matière de sécurité** qui pourraient réunir les professionnel·le·s du spectacle vivant et les équipes techniques des structures culturelles afin d'encourager l'échange et la collaboration.

ASPRO a finalisé fin 2024, début 2025 un document de **RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LE PLATEAU** qui sera communiqué au Ministère de la Culture ainsi qu'aux structures culturelles du spectacle vivant. Le document peut être consulté sur www.aspro.lu

A group of approximately ten people are seated in a circle on a dark stage. They are engaged in a discussion or panel. In the foreground, the backs of an audience of about twenty people are visible, seated in rows of chairs. The stage is lit, and a large white screen is visible in the background. The overall atmosphere is professional and focused.

Les projets d'ASPRO en préparation pour 2025

L'inclusion

Depuis sa création en 2021, le groupe de travail « inclusion » s'est donné un objectif principal, à savoir le **développement de la création inclusive pour plus d'inclusion et de diversité sur les scènes du Luxembourg**. Le groupe de travail s'est fixé trois objectifs à court et à moyen terme :

- ❑ Soutenir les artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques professionnel·le·s, en cours ou avec un désir de professionnalisation
- ❑ Sensibiliser et former les artistes du spectacle vivant sans besoins spécifiques au travail créatif inclusif
- ❑ Favoriser l'échange entre artistes du spectacle vivant avec et sans besoins spécifiques



Après le projet d'inclusion réalisé en 2023 grâce à l'appel à projets « Accès à la Culture - Culture et handicap » du Ministère de la Culture ainsi qu'à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, 2024 a été pour le groupe de travail une **année de réflexion et de planification**. Nous avons évalué les activités réalisées en 2023 dans le cadre de notre projet *L'inclusion dans le spectacle vivant* (deux journées de workshops professionnels interdisciplinaires et inclusifs, des échanges entre artistes avec et sans besoins spécifiques du Luxembourg et du Royaume-Uni, une table ronde, des séries de workshops inclusifs dans des classes d'école fondamentale) et tiré plusieurs conclusions en vue de la poursuite de notre travail :

- ❑ La **difficulté d'identifier les artistes avec besoins spécifiques** potentiellement intéressé·e·s par nos activités et par conséquent de les adresser avec notre communication. D'où la nécessité d'adapter notre approche et de chercher d'autres manières de communiquer, plutôt dans une logique de médiation culturelle.
- ❑ L'importance du **travail artistique concret dans un workshop** pour développer ses compétences et échanger à un autre niveau.
- ❑ La plus-value de l'apport en matière de création inclusive d'**artistes internationaux·ales**.
- ❑ L'importance d'**échanges réguliers et approfondies** entre artistes qui travaillent de manière inclusive.
- ❑ La **nécessité de prioriser** : le chantier autour de l'inclusion dans le spectacle vivant est tellement vaste que le groupe de travail ne peut s'attaquer à tout ce qui mériterait un engagement. ASPRO se concentre ainsi sur ses missions principales : le soutien des artistes - avec et sans besoins spécifiques - ainsi que la mise en place d'un échange entre les artistes.



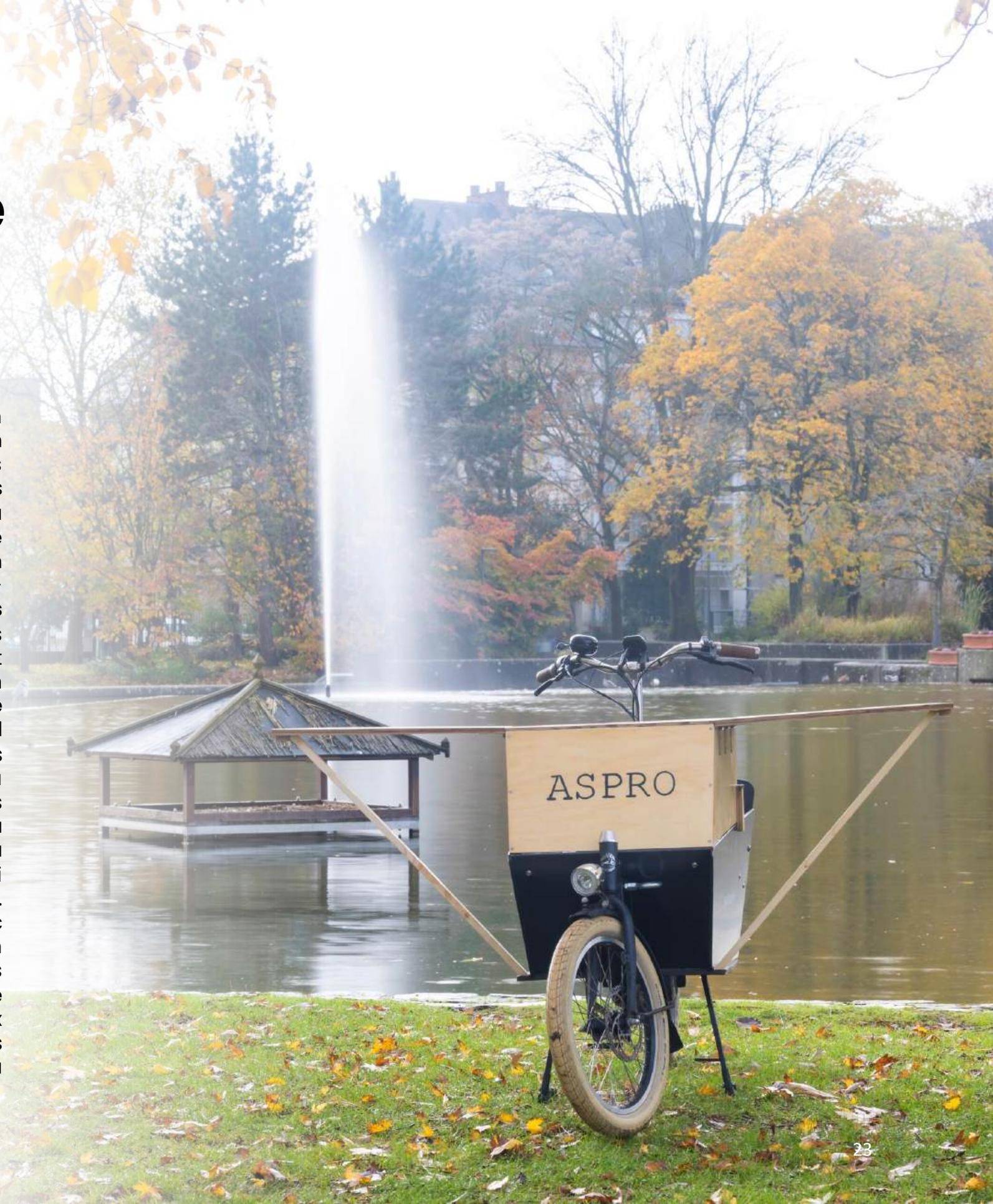
L'inclusion – *Trau dech, Konscht !*

En 2024, le groupe de travail inclusion commence à élaborer un deuxième projet d'inclusion pour 2025 en collaboration avec Info-Handicap : **Trau dech, Konscht !** Le projet est retenu par la Ministère de la Culture dans le cadre de l'appel « Accès à la Culture ». Comme déjà le projet de 2023, Trau dech, Konscht ! s'adresse à des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques professionnel-le-s, en cours ou avec un désir de professionnalisation ainsi qu'à des artistes professionnel-le-s sans besoins spécifiques. Trau dech, Konscht ! aura 2 volets :

- ❑ une **table ronde** intitulée **La création inclusive - formats et processus** qui aura lieu le **10 mai 2025**. Elle réunira une intervenante de l'organisation allemande Un-Label (<https://un-label.eu>) ainsi que des artistes et des responsables de structures inclusives du Luxembourg tout comme une représentante d'Info-Handicap.
- ❑ une journée de **workshops de théâtre inclusifs** le **17 mai 2025** à l'Institut St Joseph d'elizabeth handicap à Betzdorf. Trois intervenant-e-s d'Un-Label dirigeront deux séances de workshops pour des artistes avec et sans besoins spécifiques qui seront suivies d'un échange convivial.

La santé mentale

Même si ASPRO se préoccupe depuis un certain temps de la santé mentale de ses membres et en discute régulièrement, comme lors de ses workshops de brainstorming sur de nouvelles manières de créer et de produire, c'est suite à l'initiative de Céline Schall que nous avons élaboré ce projet autour de la santé mentale entamé en 2024. En collaboration avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, nous travaillons d'une part sur un **état des lieux** afin de connaître et recenser la situation et les besoins des professionnel-le-s du spectacle vivant en matière de santé mentale et d'autre part sur un **échange entre professionnel-le-s du spectacle vivant** pour aller vers un environnement de travail bénéfique à la santé mentale des personnes impliquées. Une **enquête par questionnaire** sera réalisée au cours de l'année 2025 auprès des artistes et technicien-ne-s indépendant-e-s du spectacle vivant (les membres d'ASPRO et au-delà tou-te-s les professionnel-le-s concerné-e-s) ainsi qu'auprès du personnel des structures culturelles. Des **focus groups** seront également organisés avec des représentant-e-s de ces deux groupes cibles afin de comprendre de manière qualitative les préoccupations, les difficultés, les origines de malaises et de mal-être... et de donner la parole aux personnes dans un *safe space*. Les résultats de ces enquêtes seront présentés en octobre 2025 à l'occasion de la semaine de la santé mentale.





Les relations externes d'ASPRO en 2024

Le Ministère de la Culture

ASPRO a eu le 9 juillet 2024 une **première entrevue officielle avec le Ministre de la Culture**. Notre délégation a eu l'occasion de présenter les chantiers d'ASPRO dont l'avancée des négociations tarifaires avec les structures productrices, d'évoquer des doléances de nos membres et de demander une augmentation de notre dotation afin de pouvoir engager aux côtés de l'administratrice (10 heures par semaine) une deuxième personne pour la coordination et le suivi de nos nombreux groupes de travail. Cette augmentation a été accordée à ASPRO en novembre 2024, ce qui nous a permis de publier une annonce de recrutement d'un-e coordinateur-riche des activités dès décembre 2024.

Par ailleurs, ASPRO est en échange régulier avec le **Comité de déontologie** du Ministère de la Culture. Une réunion a eu lieu au Ministère de la Culture le 27 janvier 2025. ASPRO a la possibilité de **relayer les doléances de ses membres de manière anonyme** auprès du Comité de déontologie. Nous aimerions préciser que **chaque professionnel-le de la culture peut contacter à tout moment le Comité de déontologie** pour témoigner d'une situation problématique dans le contexte d'une collaboration avec une structure culturelle via l'adresse : deontologie@mc.etat.lu.

Une **réunion d'échange entre Tammy Tangeten et l'administratrice d'ASPRO** a eu lieu le 20 juin 2024 pour discuter des possibilités de conseiller de manière la plus efficace possible les débutant-e-s dans le spectacle vivant et dans le système de l'intermittence et plus généralement de tenir informé-e-s de les professionnel-le-s du spectacle vivant sur le cadre administratif et fiscal, sujets peu passionnants pour la plupart de nos membres.

De manière générale, ASPRO est **en contact régulier** avec les différent-e-s fonctionnaires du Ministère selon les dossiers en question. ASPRO reçoit des informations que l'association transmet via newsletter à tou-te-s ses membres.

Deux membres d'ASPRO – Jean Bermes et Giovanni Zazzera – font partie de la **Commission consultative du Ministère de la Culture** qui a pour mission de conseiller la-le ministre au sujet des mesures de soutien au bénéfice des artistes professionnel-le-s indépendant-e-s et des intermittent-e-s du spectacle ainsi que des bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel de l'artiste. Ces deux membres ont été nommés en tenant compte de la proposition de l'ULASC qui a choisi 8 représentant-e-s parmi les associations qui la constituent. La THEATER FEDERATION est représentée dans cette commission également par des membres d'ASPRO : Paul Schumacher et Jill Christophe comme membre suppléante.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



L'ULASC

Dès sa première réunion pendant la crise du Covid en 2020, ASPRO a fait partie de l'**ULASC** (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel) qui regroupe de manière informelle les associations professionnelles du secteur culturel : AAPL, ACTORS.LU, A:LL, ALTA, ASPRO, FLAC et LARS. Anne Simon et Peggy Wurth y représentent ASPRO. L'ULASC traite les sujets qui concernent tou-te-s les professionnel-le-s du secteur culturel et tente de trouver à chaque fois un dénominateur commun en tenant compte des différents besoins et situations. Elle est l'interlocutrice du Ministère de la Culture.

Le Ministre de la Culture a tenu a rencontrer l'ULASC dès son entrée en fonction : **une entrevue** avec un-e ou deux représentant-e-s par association **a eu lieu le 10 janvier 2024 au Ministère de la Culture** pour donner à Éric Thill un aperçu de la situation sur le terrain avec tous les besoins, doléances et propositions des professionnel-le-s du secteur culturel.

Courant 2024, l'AAPL a pris l'initiative de réunir les représentant-e-s des associations professionnelles autour du sujet des droits d'auteur. Il s'est avéré que la plupart des associations sont régulièrement confrontées à des questions de la part de leurs membres et doivent faire face à un grand flou sur tout ce qui concerne **la propriété intellectuelle et les droits d'auteur**, que ce soit par manque de transparence ou dû à une législation incomplète (par rapport à ce qui peut exister à l'étranger). L'ULASC a décidé de s'engager dans ce chantier important pour tout le secteur culturel en commençant par un échange avec les autorités et institutions compétentes en la matière. Même si la législation et aussi les contextes d'application du droit d'auteur peuvent varier fortement en fonction des différents métiers de la culture, il semble pertinent de centraliser les recherches et les démarches officielles au sein de l'ULASC.

Relations avec les producteurs

Theater Federatioun

Depuis la démission d'ASPRO en tant que membre de la Theater Federatioun le 9.01.2024, elle reste dans un échange régulier avec le bureau de la Theater Federatioun ainsi que son président Sascha Dahm. En plus des réunions de négociations sur les tarifs, ASPRO et les représentants de la Theater Federatioun se sont réunis en le 5.12.2024 pour faire un point sur les chantiers en cours des deux associations et échanger sur des sujets qui concernent à la fois les structures productrices et les professionnel-le-s du spectacle vivant.



THEATER
FEDERATIOUN



MOSAIK – Kultur Inklusiv

ASPRO fait partie du réseau inclusif **MOSAIK Kultur inklusiv** depuis sa création. MOSAIK réunit des structures culturelles et sociales ainsi que des artistes individuel·le·s engagé·e·s dans le domaine de l'art inclusif. Info-Handicap a repris la coordination du réseau en 2024 et deux membres d'ASPRO (Dagmar Weitze et Laetitia Lang) font désormais partie du bureau exécutif de MOSAIK.

Plusieurs membres d'ASPRO participent aux différents groupes de travail organisés au sein de MOSAIK dont celui autour du **cadre de travail des artistes avec besoins spécifiques** concerne et intéresse tout particulièrement ASPRO. Actuellement, certain·e·s artistes avec besoins spécifiques exercent leur métier artistique dans des ateliers protégés (comme les comédien·ne·s du Collectif Dadofonic), mais d'autres rencontrent beaucoup de difficultés pour gagner leur vie avec leur pratique artistique. L'objectif de ce groupe de travail est de réfléchir aux différentes possibilités d'un cadre de travail adapté et de soutenir les artistes avec besoins spécifiques dans leur professionnalisation et dans l'exercice de leur métier d'artiste. Les membres d'ASPRO s'engagent également dans les groupes de travail « formation » et « label de qualité ».





ASPRO en interne en 2024



En interne - réunions

- 15 réunions du Conseil d'administration
- 41 réunions de groupes de travail sur différents sujets ouverts à tou-te-s les membres ou ciblés par métiers ou réservés aux membres du CA
- 1 journée de restructuration en interne le 14.09.2024
- 1 Assemblée générale le 21.03.2024
- 4 ASPRO Stammdëscher en février, avril, juin et octobre 2024 dans différents cafés ou parcs à Luxembourg-ville
- 1 réunion de fin d'année le 20.12.2024 à la Banannefabrik, échange auquel ont participé une vingtaine de membres et de personnes intéressées à le devenir

Services aux membres

- ❑ 12 **newsletters** envoyées à toute-s les membres avec les actualités du secteur et des informations pratiques, 1 newsletter transférant un message du Ministère de la Culture et 7 newsletters ciblées envoyées à des métiers spécifiques avec des appels à candidatures
- ❑ **Espace Membres** : une interface interne du site internet accessible aux membres avec un mot de passe. Y sont publiés les actualités du secteur (appels à projet, informations du Ministère de la Culture et des administrations étatiques...), des liens utiles et des documents modèles en français et en allemand (contrat type, factures...) ainsi que les adresses mails des membres.
- ❑ **Recueil et relai des doléances** : après avoir lancé des appels ou de façon spontanée, ASPRO recueille les doléances de ses membres relatives à leur réalité professionnelle en général ou par rapport à un sujet spécifique et les relaie auprès des institutions ou structures concernées (Ministère de la Culture, Theater Federatioun...). En 2024, ASPRO a lancé un sondage pour recueillir les doléances des membres par rapport au respect ou non de la Charte de déontologie pour structures culturelles.
- ❑ **Un rapport personnel** : ASPRO est à la disposition de ses membres via mail (info@aspro.lu) et répond dans la mesure du possible aux questions relatives aux démarches administratives et aux problématiques rencontrées lors de l'exercice d'une profession du secteur du spectacle vivant. Le cas échéant, ASPRO renvoie vers les administrations ou institutions compétentes. En cas de besoin, un entretien téléphonique peut être planifié pour conseiller les membres.

Assurances

Depuis 2021 ASPRO propose à ses membres, en collaboration avec ACTORS.LU, **deux assurances** spécifiques pour les métiers du spectacle vivant :

- ❑ Une **assurance responsabilité civile exploitation** qui assure vis-à-vis des dommages causés aux tiers lors de l'exercice de sa profession (Le Foyer en 2024, AXA à partir de 2025).
- ❑ Une **assurance individuelle accident** qui couvre les accidents professionnels (et privés) et ce dans le monde entier (CHUBB).

Comme il s'agit d'une souscription collective pour les membres d'ACTORS.LU et d'ASPRO, nous bénéficions de tarifs préférentiels. En 2024, la RC exploitation coûtait à nos membres 25€ par an et l'assurance accident 130€.

En 2024, 31 membres d'ASPRO avaient souscrit une ou les deux assurances.

Pour 2025, la date-limite de souscription est le 15 mars 2025 pour la RC, le 5 mai 2025 pour l'assurance accidents. En 2025, le prix individuel de la **RC exploitation** diminue à **20€ par an**, le prix de **l'assurance accidents** reste à **130€**.

En cas de questions et pour souscrire, contactez ASPRO : info@aspro.lu.





Qualifications?



We're hiring



Communication

Courant 2024, Claire Thill a pris le relais de Frédérique Colling pour s'occuper ensemble avec Clio Van Aerde de la présence d'ASPRO sur les réseaux sociaux. Cette communication représente pour ASPRO un moyen supplémentaire d'atteindre ses membres (en plus de la newsletter qui leur est exclusivement destinée), de rappeler ainsi des événements à venir ou des informations importantes et de créer en même temps une visibilité auprès des professionnel-le-s du secteur, des institutions culturelles et du grand public. C'est aussi un moyen d'attirer l'attention des professionnel-le-s du spectacle vivant qui ne sont pas encore membres.

5 réunions de communication ont eu lieu en 2024.

Actuellement ASPRO compte **453 followers sur Instagram** (06.03.2025) et 67 followers sur Facebook (06.03.2025).

La vidéo qui revient sur les moments phares du projet *L'inclusion dans le spectacle vivant* a été la plus regardée en 2024 avec **plus de 1400 vues**.

